

## CONTRAT DE FUSION PAR COMBINAISON

(Fusion par combinaison de trois sociétés anonymes)

### 1. Parties contractuelle

#### 1. *Infomania S.A., Brig*

Capital-actions CHF 200 000.-, divisé en 200 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune

Actionnaires

- Jack Black, directeur et administrateur détient 100 actions
- Samantha Poisson, administratrice, détient 50 actions
- Stéphanie Lapin, collaboratrice, détient 50 actions

#### 2. *Latapie S.A., Villeneuve*

Capital-actions CHF 100 000.-, divisé en 100 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune

- Victor Latapie, actionnaire unique, directeur et administrateur

#### 3. *Schumacher conseil d'entreprise S.A., Vevey*

Capital-actions CHF 300 000.-, divisé en 300 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune

Actionnaires

- Lydia Schumacher, directrice et administratrice, détient 200 actions
- Joseph Schumacher, administrateur, détient 100 actions

1.1 Conformément aux décisions prises lors des assemblées générales 2018, les trois sociétés susnommées décident de créer la nouvelle société anonyme Mondo Conseil S.A., dont le siège est à Vevey.

1.2 Les trois sociétés apportent les actifs et passifs dans la société Mondo Conseil S.A. Les anciennes sociétés sont dissoutes.

1.3 La nouvelle société est dotée d'un capital-actions de CHF 500 000.-, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune.

### 2. Actionnaires et fonctions dans la nouvelle société

2.1 Les actionnaires des sociétés fondatrices assument les fonctions suivantes dans la nouvelle société:

2.2 Jack Black et Lydia Schumacher reprennent en commun la direction de la société.